

Experts et partenaires  
des acteurs  
d'une économie  
plus humaine

## ENERGIE CITOYENNE

31 Rue Principale

62 130 AMBRICOURT

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Exercice clos au 31/12/2019

3, rue Bayard - 59 000 LILLE

Tél. 03.20.53.76.06

Fax 03.20.53.71.27

[accueil@harmonium-experts.fr](mailto:accueil@harmonium-experts.fr)

[www.harmonium-experts.fr](http://www.harmonium-experts.fr)

**Harmonium**  
EXPERTS-COMPTABLES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES

**SCIC SA ENERGIE CITOYENNE**  
**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES**  
**CONVENTIONS REGLEMENTEES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Aux sociétaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Conventions passées au cours de l'exercice écoulé et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale :**

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés) des conventions suivantes nous avons été avisés des conventions suivantes, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration :

Nature de la convention : Avance de trésorerie

Personnes concernées : A Petits Pas administrateur de la SCIC SA Energie Citoyenne

La SCIC SA Energie Citoyenne a consenti une avance de trésorerie à l'association A Petits Pas en février 2019. Le montant de cette avance s'est élevé à 40 000 € et a été remboursé en avril 2019.

### **Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

En application de l'article R225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Nature de la convention : Prestations d'accompagnement

Personnes concernées : Jean-Bernard Becquart, Dominique Hocquez administrateurs de la SCIC SA Energie Citoyenne et de l'association Energetic.

Au cours de l'exercice, la SCIC SA Energie Citoyenne a fait appel à l'association Energetic pour être accompagnée dans le cadre de sa création et des différents projets menés. La valeur de cet accompagnement sur l'exercice est de 11 900 € non assujettis à la TVA.

#### Nature de la convention : Location de toiture

Personne concernée : Michel CARRE, président de la SCIC SA Energie Citoyenne et président de l'association Lien Plus.

Au cours de l'exercice, l'association Lien Plus a loué ses toitures à la SCIC SA Energie Citoyenne. Le montant de la location sur l'année s'élève à 242 € HT.

Fait à LILLE, le 03 septembre 2020

SAS HARMONIUM  
*Commissaire aux Comptes*

**Simon VANZEVEREN**  
Commissaire aux Comptes